



La revue

POLICE

Nouvelle

des cadres de la Police

n° 348 / juin 2022

RETRAITE

DOSSIER SPÉCIAL

Infos pratiques



MGP

ACTION SOLIDAIRE

MGP Action solidaire immatriculée sous le n° 537 676 355 - Union régie par le livre III du Code de la mutualité - Siège : 8 rue Thomas Edison - CS 90059 - 94027 Créteil cedex - Communication 04/22 - Crédit photo : © M. Billoué / Entre nous soit dit.



**“ La MGP a aidé mes enfants
à continuer à rêver ”**

La solidarité, notre premier devoir

Découvrez l'histoire
de Baptiste





[Christophe ROUGET |
Secrétaire Général du SCSI]

Dans une période d'incertitude, le SCSI fidèle à ses valeurs pour représenter les officiers

Après une longue séquence de campagnes électorales qui dure depuis des mois, la démocratie française a rendu son verdict en dépit d'un fort niveau d'abstention : un président de la République réélu et une Assemblée nationale morcelée, sans majorité absolue. On pouvait légitimement attendre d'être fixé à l'issue de ces scrutins successifs sur le cap de notre pays pour les années qui viennent. Ce n'est pourtant pas la stabilité mais bien l'incertitude qui est sortie des urnes des élections législatives. Loin des outrances d'où qu'elles viennent, le SCSI poursuivra en toute autonomie son action syndicale déterminée pour que la voix des cadres de la police nationale pèse dans les débats.

La fin d'année 2021 avait déjà été consacrée à améliorer le quotidien des officiers de police par l'obtention de mesures catégorielles importantes dans le cadre du budget 2022. Le début de cette année, en sus des négociations autour du protocole LOPMI, aura été consacré à hâter leur mise en application. En effet, nombre d'avancées gagnées par notre organisation se sont d'ores et déjà traduites dans les faits : création de 100 nouvelles IRP « poste difficile » et de 100 nouvelles IRP de chef de service, paiement de l'intérim des postes difficiles, hausse à 15 % des échelons spéciaux du GRAF ou encore alignement de l'IRP sur celle de commandant divisionnaire en cas de cumul EF/GRAF.

Mais d'autres restent encore en attente de l'aboutissement d'un circuit technico-administratif dont la longueur est difficilement compréhensible. C'est ainsi le cas de l'augmentation de l'ISSP des élèves et stagiaires, des échelons spéciaux des EF ou de l'avancement conditionnel au grade de commandant en 9 ans. Notre organisation se bat pour que ces avancées actées au PLF 2022 ne s'enlisent pas dans des méandres technocratiques et se concrétisent au plus tôt !

Alors que la crise sanitaire de la Covid-19 a entraîné une longue période où les déplacements et les contacts s'avéraient difficiles, je me réjouis aussi personnellement d'avoir pu reprendre les réunions dans les services. C'est dans le contact au plus près du terrain avec les adhérents du SCSI que notre organisation trouve sa raison d'être. Parce que cette écoute conditionne l'efficacité de notre syndicalisme, je me suis donc déjà rendu ces dernières semaines à Lille, Ajaccio, Bastia, Montpellier, Toulouse ou encore Nantes. J'entends naturellement avec l'équipe du bureau national poursuivre cette série de réunions qui nous permet de prendre en compte les problématiques de chaque officier.

Ce syndicalisme fondé sur la proximité a d'ailleurs été mis en avant dans les débats du congrès confédéral de la CFDT qui s'est tenu à Lyon la semaine du 13 juin. J'y ai représenté le SCSI et noué de nombreux contacts. Réélu secrétaire général, Laurent Berger n'a pas manqué de saluer dans son discours de clôture l'action décisive des agents des services publics et notamment des policiers. Il a également renouvelé l'opposition claire de la CFDT à toute

réforme des retraites régressive qui aurait pour but de reculer l'âge de départ.

Ce congrès confédéral sera bientôt suivi par celui de notre syndicat puisque les délégués du SCSI se retrouveront à Chambéry la première semaine d'octobre 2022. Nos échanges seront largement consacrés à l'avenir des officiers dans une police nationale en mutation et à la construction du syndicalisme de demain. Ce 19^e congrès sera également l'occasion de célébrer comme il se doit les 50 ans du SCSI, descendant du SNAPC fondé en 1972 puis du SNOF issu de la fusion en 1995 des inspecteurs et des officiers de paix.

Les élections professionnelles qui suivront dans l'ensemble de la fonction publique du 1^{er} au 8 décembre 2022 seront une échéance majeure.

Il est indispensable que la CFDT, première organisation syndicale de France tous secteurs confondus, gagne à cette occasion en représentativité au sein du ministère de l'Intérieur.

Le SCSI ne tombera pas dans le piège de l'hystérisation des débats qui, trop souvent, rend quasiment impossible tout

débat de fond argumenté autour des questions de sécurité. C'est fort de notre bilan collectif qu'il portera un projet ambitieux pour poursuivre l'exhaussement du corps de commandement.

Les choix que les cadres auront à faire pour désigner leurs représentants seront déterminants. Face à notre syndicalisme de résultats, l'organisation minoritaire n'a eu de cesse de se tromper ces dernières années avec constance sur l'ensemble des dossiers structurants pour les officiers : temps de travail, déflation du corps

qu'elle souhaitait voir poursuivre jusqu'à 6 000 alors que le manque d'officiers est criant, bénéfice de la prime OPJ défendu et obtenu par le seul SCSI au titre de la parité avec les officiers de gendarmerie... À chacun de juger.

Il serait bien hasardeux de prédire ce que les prochains mois nous réservent en termes de turbulences de notre vie publique. Ce qui est en revanche certain, c'est que vous pouvez compter sur le SCSI qui continuera à faire vivre son indépendance et ses valeurs pour vous défendre dans ce contexte

politique inédit. Je l'ai écrit il y a quelques mois et je réitère : nous serons notamment vigilants à ce que la parole de l'État donnée aux policiers soit tenue. L'application du protocole LOPMI et la modernisation du ministère de l'Intérieur ne sont pas optionnelles. Il en va de la reconnaissance de l'investissement sans faille des forces de sécurité intérieure autant que de notre capacité à assurer demain nos missions de protection des citoyens.



Sommaire

POLICE NOUVELLE

Commission paritaire : 0527 S 05555
ISSN 1961-9294

Tirage : 6 500 exemplaires

Abonnement annuel : 8,50 € – Prix au numéro : 0,90 €

Directeur de la publication : Christophe ROUGET

Rédacteur en chef : Christophe ROUGET

Maquette, réalisation, impression :

Compédit Beauregard

Z.I. Beauregard – BP 39 – 61600 La Ferté-Macé

Crédits photos : SCSI – Adobe Stock

SCSI – SYNDICAT DES CADRES DE LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE

55, rue de Lyon – 75012 Paris

Tél. : 01 44 67 83 30

Mail : secretariat@scsi-pn.fr



Au revoir Lionel

À l'âge de 60 ans, Lionel Gauthier nous a quittés après s'être courageusement battu contre la maladie.

Ancien inspecteur affecté en DPJ, en PP puis à Chalon-sur-Saône (71), Lionel était un pilier incontournable tant au niveau professionnel que syndical (SNAPC-SNOP-SCSI). Il était un homme passionné et passionnant. Son travail continuait à l'enthousiasmer et son investissement pour les autres était sans faille.

Son écoute, sa bienveillance et son sens de l'humour le caractérisaient.

Lionel, tu nous manques.



Toute l'équipe du SCSI-CFDT, et notamment le bureau zonal Est qui l'a bien connu, adresse ses sincères condoléances et ses pensées les plus affectueuses à tous ses proches.

Le bureau zonal a représenté notre syndicat lors de la cérémonie des obsèques qui s'est tenue le 6 mai 2022 à Mâcon.



Natacha Ognier rejoint l'équipe du Bureau National

Le Bureau National de notre organisation compte une nouvelle chargée de mission. Nous lui laissons la parole pour revenir sur son parcours dans la police nationale qui lui aura permis successivement d'exercer plusieurs métiers différents.



**Toute l'équipe du SCSI
lui souhaite
la bienvenue au BN.**

« Le 2 janvier 2001, maîtrise de droit public en poche, j'intégrais la 6^e promotion d'officiers de police à Cannes-Écluse.

En sortie d'école, mon choix se portait sur un arrondissement parisien, le 19^e, au sein du SARIJ (devenu SAIP), et plus particulièrement de la BTJTR. Au bout de 3 années, je devenais chef de groupe. Par la suite, toujours sur cet arrondissement, j'ai occupé successivement les postes de chef d'Unité de Police de Quartier (UPQ) puis d'adjoint au chef du Bureau de Coordination Opérationnelle.

Après 10 ans de bons et loyaux services dans ce bel arrondissement, j'ai franchi la

"frontière" du périphérique pour découvrir le Val-de-Marne, à Vincennes tout d'abord, en qualité d'adjointe au chef du service de voie publique. Ces nouvelles missions m'ont particulièrement plu et m'ont poussé à occuper ensuite le poste de chef SSQ dans la commune voisine de Fontenay-sous-Bois.

Enfin, en janvier 2020 je rejoignais la Police aux Frontières, sur un poste en direction centrale. Virage à 180 degrés par rapport à mes précédents postes mais expérience ô combien enrichissante !

Adhérente au cours de ma scolarité au SNOP, je ne l'ai jamais quitté. C'est tout naturellement que mon investissement syndical s'est développé, dans le 19^e arrondissement tout d'abord, en tant que déléguée de service, puis dans le Val-de-Marne, en qualité de déléguée départementale ».





RETRAITE



[Alain MOREL |
Secrétaire National]

Dossier spécial

Avec 49,3 ans de moyenne d'âge, le corps de commandement est le plus âgé des corps actifs de la police nationale. 54 % des officiers ont actuellement plus de 50 ans et, selon notre estimation publiée dans le *Police Nouvelle* n° 342 de décembre 2020, 71 % des effectifs du corps auront été renouvelés entre cette date et 2035.

Ces chiffres, conjugués aux perspectives cette année des échelons sommitaux de la fin du protocole 2017 (6^e et 7^e échelons de commandant, 4^e échelon de commandant divisionnaire et

4^e échelon de commandant divisionnaire fonctionnel, le HEA), et aux annonces de réforme à venir, laissent présager des départs en retraite conséquents à court terme. C'est d'ailleurs ce

qui justifie la reprise d'importants recrutements afin de maintenir le volume du corps dont la déflation est achevée.

La procédure accessible en ligne à partir de l'ENSAP (Espace Numérique Sécurisé de l'Agent Public) a vocation à faciliter les démarches de départ à la retraite. Pour autant, le vocabulaire, les différents textes, des informations pratiques, voire quelques astuces sont utiles pour actualiser ses connaissances ou même aider à la prise de décision et s'orienter plus sereinement dans ce parcours administratif aux conséquences importantes.

C'est la vocation de ce dossier synthétique. Les repères qu'il vous donne pourront être complétés efficacement par vos délégués SCSi si nécessaire.

Âge d'ouverture des droits / âge légal / limite d'âge

La loi du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites a fait passer l'âge légal de départ de 60 à 62 ans. Cette augmentation de 2 ans s'est bien entendu répercutée sur les emplois publics actifs. Pour notre corps, l'âge d'ouverture des droits passe progressivement de 50 à 52 ans, il s'accompagne comme condition d'une durée de services actifs effectués qui passe de 25 à 27 ans. De la même manière, la limite d'âge de départ à la retraite pour le corps de commandement, initialement fixée à 55 ans, augmente progressivement pour atteindre 57 ans pour les officiers nés à partir de 1965.

Durée d'assurance et impact sur le taux de pension

La loi du 20 janvier 2014, dite « loi Touraine », prévoit l'augmentation progressive de la durée d'assurance à 172 trimestres. Pour notre corps, 172 trimestres de cotisation (bonification quinquennale incluse) seront nécessaires pour bénéficier d'une pension à 75 % basés sur la rémunération au dernier indice d'un échelon conservé au moins 6 mois. Les premiers officiers concernés par cette durée d'assurance seront ceux qui rempliront la double condition précédemment citée (limite d'âge à 57 ans + 27 années de services actifs) en 2033. Il faudra donc progressivement travailler plus longtemps pour bénéficier d'un taux de pension à 75 %. À titre d'exemple, un officier qui est entré à l'ENSP Cannes-Écluse à 25 ans en 2020 devrait exercer jusqu'à 63 ans pour avoir ses 172 trimestres, bonification quinquennale comprise...

Taux plein et taux de pension

Le taux plein correspond à une pension sans décote. La décote, selon un calcul complexe, s'annule à l'approche de la limite d'âge. Ainsi, même si vous n'atteignez pas la durée d'assurance nécessaire à cette date, vous ne serez pas pénalisé par une décote (qui est de 1,25 %/an appliquée dans la limite de 20 trimestres manquants). Le taux de pension est calculé (avec ou sans décote) selon le nombre de trimestres cotisés par rapport à la durée d'assurance requise.

Il faut noter que les trimestres cotisés dans le privé, quel que soit leur nombre, ne permettent pas de partir plus vite avec une pension à 75 % mais comptent pour permettre l'annulation plus rapide de la décote (ils interviennent ensuite pour un complément de pension à la date de l'âge légal du régime général).

6 mois ou un jour pour bénéficier de son dernier indice ?

L'indice de référence pour le calcul de la pension est celui du dernier échelon occupé depuis au moins 6 mois. Cette règle s'applique pour l'indice d'un échelon classique mais aussi pour les chevrons du Hors Échelle lettre A (HEA). En revanche, un jour travaillé suffit pour bénéficier d'une revalorisation d'indice (sous réserve également d'avoir occupé l'échelon depuis au moins 6 mois).



Choisir la bonne date de départ

On conseille généralement de planifier sa retraite le 1^{er} du mois, c'est effectivement souvent judicieux mais pas toujours absolument nécessaire.

Qu'en est-il vraiment ?

Choisir le premier du mois, en cas de départ avant sa limite d'âge, est opportun et évite d'avoir une période sans rémunération. Sinon vous auriez un salaire actif jusqu'au dernier jour travaillé et aucune rémunération entre ce jour et la fin du mois. Le versement du premier mois de pension n'interviendrait qu'en fin du mois suivant.

Si vous partez le jour de votre limite d'âge ou en prolongation, qu'importe la date, le relai salaire/pension se fait au jour près.

Attention, s'il est programmé une revalorisation indiciaire de votre échelon le 1^{er} janvier, ne demandez pas votre départ à la même date. Vous n'aurez en effet pas travaillé sur cette année considérée et ne bénéficierez pas de la revalorisation correspondante sur votre pension. Dans ce cas de figure, partez plutôt le 1^{er} février. Si vous avez atteint la limite d'âge vous pouvez partir dès le 2 janvier.



Procédure de départ à la retraite

Depuis le 1^{er} décembre 2020, la demande s'effectue en ligne sur le site de l'ENSAP. Elle doit être réalisée au plus tard 6 mois avant la date prévue mais peut être initiée dès 18 mois avant. Il est d'abord important de contrôler la fiabilité des informations inscrites dans votre CIR (Compte Individuel de Retraite) accessible sur la page d'accueil de l'ENSAP. Vous pouvez accéder *via* l'onglet dédié à la « demande de correction » des informations erronées de plus de 2 ans, les données plus récentes sont à modifier par le biais du Bureau des Pensions et Allocations d'Invalidité (BPAI). La correction du CIR peut être réalisée avant ou pendant la procédure de demande de départ.

Votre demande est donc entièrement dématérialisée et commence en cliquant sur la rubrique « je demande mon départ à la retraite ». Elle est parfaitement décrite dans le guide de la retraite du fonctionnaire de la DRCPN que vous pouvez retrouver [en ligne sur le site du SCSJ](#). Vous pourrez ensuite suivre l'actualisation des différentes étapes de la procédure sur l'ENSAP. Les moments-clés (théoriques) de la procédure :

- J - 18 à J - 6 mois, vous faites la demande de départ ;
- J - 6 à J - 4 mois, le BOP prend l'arrêté de radiation des cadres et vous le notifie ;
- J - 2 mois au plus tard, le SRE met en ligne sur l'ENSAP votre simulation de pension officielle ;
- J - 1 mois, titre de pension mis à disposition par le SRE sur l'ENSAP ;
- Mise en paiement automatique de la pension à la date évoquée *supra*.

La prolongation d'activité

L'âge moyen de départ en retraite des officiers de police est proche de la limite d'âge, actuellement en légère hausse à 58 ans. Le terme du protocole n'y est pas étranger avec l'arrivée en 2022 des nouveaux échelons de commandant et de commandant divisionnaire ainsi que de commandant divisionnaire fonctionnel, mais aussi de l'HEA pour les commandants divisionnaires et EF à l'échelon spécial.

La prolongation d'activité devient progressivement incontournable pour atteindre un taux de pension à 75 % (du fait de la loi Touraine et de l'élévation progressive de l'âge d'entrée dans la police). Il existe trois cas de prolongation d'activité, depuis peu visés par le Code de la fonction publique dans ses articles L. 556-1 à L. 556-15 : le premier permet de reculer son départ d'une année par enfant à charge dans la limite de 3 ans (l'âge limite de l'enfant à charge est repoussé de 21 à 25 ans) ; le deuxième pour une durée de 10 trimestres afin d'atteindre 75 % (sous réserves d'aptitude médicale à toutes les fonctions de police et de l'intérêt du service) ; le troisième pour pouvoir prolonger jusqu'à 67 ans (sous réserve d'aptitude médicale sur le poste occupé).

Si je change d'avis sur la date de mon départ (avec ou sans prolongation) ou que je souhaite l'annuler : je contacte au plus vite le Service des Retraites de l'État (SRE) et informe le BOP de la DRCPN qui modifiera ou annulera mon arrêté de radiation des cadres.

Attention, les règles d'aptitude médicale des cas 2 et 3 sont différentes. Nous vous conseillons de faire une demande au cas 3 si vous n'avez pas obtenu une réponse satisfaisante au cas 2, six mois avant votre départ.

ensap.gouv.fr



L'Ensap, vous connaissez ?

Outils de simulation

La procédure de simulation est simple et aujourd'hui plus fiable via l'ENSAP (dès 45 ans). Vous pouvez corriger et adapter les informations du jour de départ simulé (notamment avec l'indice prévisionnel à cette date).

Vous pouvez aussi faire vous-même un calcul plus fin sur le site

<https://retraitesdeletat.gouv.fr/CalcCivile/@ret@>

Dans ce cas, pensez bien à indiquer l'indice PC sur le formulaire et à cocher et valider la case « services de titulaire de police » dans la page « services ».

Dans le cas d'un parcours pluriel, effectué partiellement dans une autre administration et/ou dans le privé, vous pouvez vous rendre sur

<https://www.info-retraite.fr/portail-services/login>

site qui vous permettra de simuler (identification aisée via FranceConnect) un départ qui prend en compte tous les régimes cotisés (CARSAC, AGIRC-ARCCO, IRCANTEC...) et qui sert aussi à demander la liquidation de ceux-ci (à réaliser dans ce cas en complément de l'ENSAP).

Cumul emploi retraite

Le cumul emploi retraite des fonctionnaires est limité selon la formule suivante applicable au corps de commandement : pension annuelle brute/3 + 7 123,56 €. Le montant peut être simulé sur le site

<https://retraitesdeletat.gouv.fr/pecari/>

La loi n° 2021-646 du 25 mai 2021 pour une sécurité globale préservant les libertés permet cependant aux officiers de police de cumuler sans restriction leur pension avec les revenus issus de l'une des activités privées de sécurité listées à l'article L. 611-1 du Code de la sécurité intérieure. Nous restons loin des possibilités offertes aux militaires et aux gendarmes...

Dernièrement, le projet de LOPMI prévoit la possibilité pour le déontologue de la police nationale de s'opposer à une activité dans un ressort territorial identique à celui du précédent exercice en activité.

Reprise d'ancienneté pour le 7^e échelon

Après les discussions du Beauvau de la sécurité, une reprise de l'ancienneté acquise dans le 5^e échelon de commandant en vue de l'accession au 7^e échelon a été inscrite au PLF 2022. Le décret à prendre en Conseil d'État n'est toujours pas paru. Si cette situation persiste et que vous partez à la retraite au 1^{er} janvier 2023 avec un bénéfice théorique de l'indice du 7^e échelon à compter du 1^{er} juillet 2022, vous pourrez demander une régularisation au SRE.



retraite

Retraite Additionnelle de la Fonction Publique (RAFP)

Le régime de Retraite Additionnelle de la Fonction Publique (RAFP) est un régime de retraite obligatoire, par points, fonctionnant depuis 2005 pour les fonctionnaires de l'État (civils et militaires), territoriaux, hospitaliers, ainsi que les magistrats. Instituée dans le cadre de la loi de 2003 portant réforme des retraites, la RAFP permet le versement en plus de la pension principale d'une prestation additionnelle de retraite qui intervient à l'âge légal (62 ans). Elle prend en compte dans une certaine mesure les primes et

rémunérations accessoires versées aux fonctionnaires au cours de leur période de service.

La liquidation de la RAFP est accessible dans la procédure sur l'ENSAP lors de la demande de départ à la retraite. À noter que sur le [site info-retraite](#) vous pouvez obtenir une simulation du montant mensuel à ajouter sur votre pension au titre de la RAFP, selon l'âge de départ.

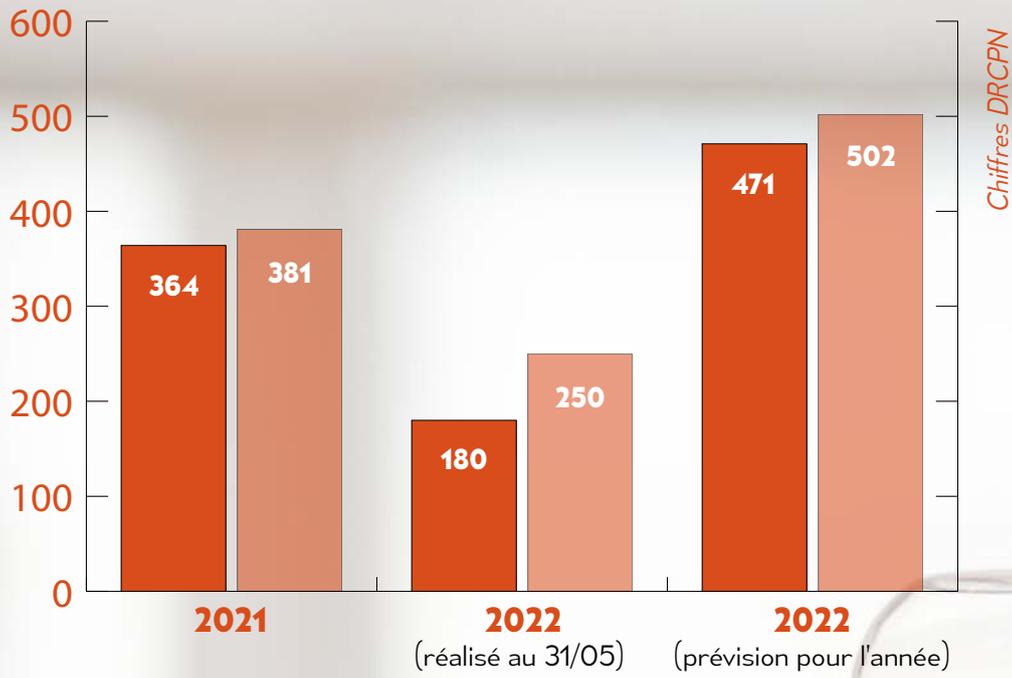
Détachement ou fin de carrière ?

Vous vous orientez vers un nouvel emploi public pour la fin de votre carrière, sans envisager *a priori* de

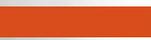
revenir dans un emploi relevant du périmètre de la police nationale, vous n'avez cependant pas atteint la durée d'assurance légale.

Si c'est possible, il vaut mieux demander un détachement afin de continuer à valider des trimestres et donc à valoriser votre taux de pension.





Légende

 Nombre de départs en retraite d'officiers

 Nombre de maintiens en activité



LA CFDT VIGILANTE PAR RAPPORT AUX PROJETS DU GOUVERNEMENT

Le secrétaire général de la CFDT, Laurent Berger, s'est exprimé publiquement ces dernières semaines à plusieurs reprises pour rappeler que le sujet majeur qui doit préoccuper le gouvernement demeure le pouvoir d'achat des salariés et des agents publics. Notre confédération, première organisation syndicale du pays, a marqué fermement son opposition à tout report de l'âge légal de départ en retraite à 64 ou 65 ans, considérant qu'il ne s'agit pas du critère pertinent sur lequel agir alors qu'il n'y a pas de difficulté de financement dans le cadre du système actuel et des réformes précédemment effectuées.

Il n'y a donc pas d'urgence et la CFDT est attentive à ce que le dialogue social prenne toute sa place dans la préparation d'une éventuelle nouvelle réforme autour de ce sujet éminemment sensible. Pour les fonctionnaires de police, le SCSI sera naturellement aux avant-postes afin de vous informer des projets à venir et de défendre les spécificités de notre régime qui vient reconnaître les sujétions particulières qu'implique notre métier tout autant que les dangers auxquels il nous expose. Notre syndicat avait été moteur de l'intersyndicale de la police nationale constituée fin 2019 autour de cette question et saura reprendre l'initiative pour éviter tout recul des droits des policiers si cela s'avère nécessaire dans les mois ou les années qui viennent.



Liens et contacts utiles

- **Service des retraites de l'État - SRE**

<https://retraitesdeletat.gouv.fr>

Tél. 02 40 08 87 65

- **Portail inter-régimes**

<https://www.info-retraite.fr>

- **Retraite Additionnelle de la Fonction Publique - RAFF**

<https://www.rafp.fr>

- **Bureau des Pensions et Allocations d'Invalidité - BPAI**

bpai-gesru@interieur.gouv.fr





[Olivier OUDIN |
Secrétaire zonal Sud]

Le SCSI agit pour les officiers en Corse

Après les évènements particulièrement violents des mois de mars et avril qui ont frappé le territoire corse plusieurs semaines de suite, le SCSI, à travers son secrétaire général, Christophe Rouget, et moi-même, s'est rendu en Corse du 26 au 29 avril 2022.

Ce temps long voulu par notre syndicat a permis de rencontrer de Bastia à Ajaccio les officiers et l'ensemble des acteurs de la police nationale qui ont eu à vivre ces épisodes intenses de guérilla au cours desquelles une violence totalement désinhibée s'est

abattue sur les forces de l'ordre, entraînant un bilan humain très lourd.

Prendre le temps d'échanger, entendre au plus près la souffrance et les difficultés de l'exercice du métier de policier en Corse, sans filtre, est un exercice

incontournable pour rapporter avec pertinence aux plus hautes autorités les conditions du métier de police en Corse. Prendre le temps d'écouter permet d'être au diapason des revendications légitimes que nous défendons au bénéfice des officiers qui



assurent au quotidien leurs missions dans un climat éminemment détestable.

À l'issue de ces rencontres en Corse, les attentes sont unanimes :

- Reconnaître la difficulté du métier de policier en Corse à l'instar de la gendarmerie.
- Lutter contre les problèmes d'attractivité et les vacances de postes qui pénalisent les services de police.
- Mieux protéger le policier et sa famille en s'attaquant aux pressions et aux ciblage que subissent de plus en plus de fonctionnaires par certaines franges activistes ou mafieuses.

- Encourager et développer l'anonymisation de certaines procédures judiciaires.
- Améliorer les conditions de travail, relancer le projet d'hôtel de police à Ajaccio.
- Renforcer la communication institutionnelle, pour que le chancre de la propagande et de la désinformation n'ait pas le dernier mot.

L'entretien avec M. Amaury de Saint-Quentin, préfet de Corse, nous a permis de relayer localement ces doléances. Sensible à la situation des forces de sécurité intérieure sur l'île, il nous a assuré de son total soutien aux policiers et à leurs revendications, légitimes, eu égard à leur indéfectible engagement.

Le travail de notre organisation a d'ores et déjà commencé à payer puisque la Corse n'est pas oubliée dans le déploiement des dispositifs d'attractivité au sein du corps de commandement. Le poste d'adjoint chef SVP à Bastia, actuellement vacant, a ainsi été inclus au deuxième mouvement général de mutation dans la liste des postes ouvrant droit à une Indemnité Temporaire de Mobilité (ITM) de 8 000 €.

D'ores et déjà, le SCSI accompagnera les demandes de reconnaissance de l'État envers tous ceux qui se sont courageusement illustrés au cours de ces manifestations et le recours à l'article 36 pour nos collègues blessés.

Enfin, n'oublions pas de remercier nos collègues du continent venus promptement renforcer le dispositif corse pour faire face à cette flambée de violence. La qualité de leur engagement et leur esprit de solidarité a été ici unanimement reconnu.

Vous pouvez compter sur le SCSI pour défendre vos intérêts sur le territoire national, en Corse comme ailleurs.





Fidélisation en secteur difficile : une différence de traitement insupportable !

Le SCSI interpelle le ministre sur la situation des officiers d'Île-de-France.

Le protocole LOPMI vient aggraver en matière d'indemnité de fidélisation les inégalités entre policiers dont nous demandons déjà la fin. Le SCSI a saisi le ministre de l'Intérieur pour que soit corrigé cet écart préjudiciable aux officiers et commissaires de police. Les gardiens et gradés affectés à un poste opérationnel perçoivent en effet l'indemnité de fidélisation après deux années de service continu en secteur éligible (rappelons notamment que toute l'Île-de-France est concernée). Pour les agents du corps de commandement comme du corps de conception et de direction, c'est seulement après cinq années de service continu qu'elle commence à être versée. De plus, les montants auxquels peuvent prétendre les officiers sont bien moindres, alors même que nombre de jeunes lieutenants et capitaines en début de carrière ont un indice inférieur à celui de gradés du CEA. Ainsi, sans même parler du complément d'indemnité de fidélisation servi à certains fonctionnaires du CEA, les montants de base présentent

un différentiel annuel en défaveur des officiers allant de 645 € (6 ans de service) à 845 € (11 ans de service).

Loin de corriger ce déséquilibre flagrant en dépit de nos demandes répétées lors des négociations, le protocole signé le 2 mars dernier est venu l'accentuer. En effet, il prévoit dans son point 3.3 qu'« Une revalorisation de l'indemnité de fidélisation pour les agents du CEA affectés en Île-de-France est programmée avec la création d'une 12^e année de bénéfice de cette prime à compter du 1^{er} juillet 2023, assortie d'une progression de son montant de 300 €, puis d'une 13^e année de bénéfice de cette prime à compter du 1^{er} juillet 2025, assortie d'une nouvelle progression de son montant de 300 €, et enfin d'une 14^e année de bénéfice de cette prime à compter du 1^{er} juillet 2027, assortie d'une nouvelle progression de son montant de 300 € ». Si personne ne songe à remettre en cause les avancées obtenues par le CEA, cette disposition entraînerait, si rien n'était entrepris par ailleurs, le fait qu'un officier percevrait au

titre de la fidélisation au bout de quatorze années de service en région parisienne... 14 442 € au total de moins qu'un policier du CEA ayant passé le concours à affectation Île-de-France !

Le SCSI a demandé que l'indemnité de fidélisation ne dépende plus à l'avenir de l'appartenance à un corps mais bien d'un niveau d'indice afin de traiter équitablement tous les fonctionnaires concernés. Cela serait également plus cohérent avec la visée initiale du dispositif puisqu'aujourd'hui nombre de jeunes officiers ont déjà quitté le secteur difficile de leur premier poste après cinq ans de service. **Notre organisation a évoqué à nouveau ce sujet avec M. Gérald Darmanin lors d'une réunion avec l'ensemble des OS le 31 mai et lui a adressé un courrier circonstancié pour que cesse ce traitement injuste des officiers. Le SCSI aura l'occasion d'y revenir lors des prochains rendez-vous avec le ministre et la DRCPN, notre détermination demeure entière pour aboutir dans ce dossier.**



50^e congrès confédéral de la CFDT

La CFDT, première organisation syndicale française, a tenu du 13 au 17 juin son congrès confédéral. Instance majeure qui réunit l'ensemble des syndicats CFDT tous les quatre ans, le congrès devait examiner le rapport d'activité de la confédération depuis 2018 et définir les grands axes des orientations pour la période qui s'étend jusqu'en 2026. C'est un temps fort de débat et de choix démocratiques en interne où le SCSJ était représenté par son secrétaire général. Christophe Rouget a eu notamment l'occasion d'y sensibiliser aux problématiques des cadres policiers ses nombreux interlocuteurs en charge des problématiques liées à la fonction publique et au domaine de la sécurité.



Après Rennes en 2018, ce sont donc cette année 2700 adhérents de la CFDT, dont 1 600 délégués représentant les organisations syndicales affiliées, qui se sont retrouvés à Lyon pour cinq journées intenses de délibération et de travail collectif. Denis Jacob, secrétaire général d'Alternative police, représentait également son syndicat. De nombreux membres d'Interco, fédération CFDT qui regroupe notamment les adhérents des ministères de l'Intérieur et de la Justice, ont pris part aux échanges. À l'issue, le rapport d'activité qui retrace l'activité revendicative de la CFDT dans la dernière mandature a été adopté à 89,54 % des voix. Après l'examen et le vote sur les différents amendements soumis au congrès, c'est ensuite

la résolution générale qui a été votée avec 90,91 % des voix. Elle met notamment l'accent pour les années à venir sur l'articulation entre le travail et les autres temps de vie, tout en réaffirmant la nécessité d'étendre la syndicalisation pour conforter la place de la CFDT comme première organisation, secteurs public et privé confondus.

Une table ronde spécifique a été consacrée le mercredi 15 juin aux élections professionnelles dans la fonction publique. Les équipes syndicales des différents versants de la fonction publique et de chaque ministère pour l'État ont ainsi rappelé l'ambition de faire de la CFDT la première organisation représentative des fonctionnaires en décembre prochain.

Du 1^{er} au 8 décembre 2022, tous les agents publics auront l'occasion de désigner leurs représentants et de choisir la CFDT pour améliorer leurs conditions de travail au quotidien.

Le congrès confédéral était aussi l'occasion de renouveler les instances nationales de la CFDT, telles que le bureau national et la commission exécutive qui animent l'action syndicale entre deux congrès. Laurent Berger a pour sa part été réélu comme secrétaire général de la CFDT. Il a préalablement affirmé sa volonté de passer le relai au cours du mandat qui s'ouvre à celui ou celle qui lui succédera, dans une volonté de renouvellement. Dans son intervention en clôture des débats, il a salué le rôle essentiel des agents publics lors de la crise

sanitaire, et notamment de la police, en réaffirmant la volonté de la CFDT d'être à leurs côtés chaque jour.

Enfin, ce congrès aura aussi été l'occasion de faire vivre la solidarité de la CFDT avec les Ukrainiens

qui font face à l'invasion russe. Des syndicalistes ukrainiens ont pu intervenir dans une séquence émouvante où ils ont témoigné de leurs combats pour la population dans ce contexte de guerre et ont été longuement ovationnés par les délégués.



Vous pouvez retrouver un compte rendu plus détaillé du congrès de Lyon sur les sites de la confédération :

cfdt.fr

syndicalismehebdo.fr




 [Alain MOREL |
Secrétaire National]

 [Peggy ROTHS-ENTZ |
Secrétaire zonale Est,
chargée de mission CESP]

Le SCSI représenté au 11^e congrès du Conseil Européen des Syndicats de Police

Le congrès du Conseil Européen des Syndicats de Police (CESP) s'est réuni en Grèce, terre de culture et de liberté, les 4, 5 et 6 mai 2022.

Plusieurs syndicats de pays et d'horizons différents s'y sont retrouvés : l'Espagne (SPP), la Roumanie (Sindicatul Europol), le Portugal (ASFIC), le Monténégro (SUP), la Hollande (ANPV), la Macédoine du Nord (MPS), l'Italie (SAP), la Grèce (POAXIA), l'Allemagne (BDK), Chypre (CPA), l'Albanie (SPPSH), la Bosnie-Herzégovine (SPPSH USSPF), l'Autriche (VKÖ) et la France (le SCSI étant membre fondateur du CESP).

Ce congrès a permis de réélire pour trois années Ricardo Valadas (président), Jesús Lira (secrétaire général) et Mladu Suskavcevic (trésorier). Malgré la Covid, le CESP est loin d'être resté inerte et le bilan de ce dernier mandat est plus que positif : 15 pays ont été visités, 82 lettres publiées, une présence médiatique et des actions auprès des institutions européennes ont été maintenues. Il faut surtout retenir de ce bilan le soutien apporté aux nombreux policiers qui ont traversé une crise sans

précédent. L'humain et le bien-être des policiers européens sont au cœur des préoccupations du CESP. Afin de coller à la réalité du terrain et d'être encore plus réactif, les statuts ont d'ailleurs été retravaillés pour être plus adaptés.

De nombreux groupes d'échanges ont été relancés et d'autres créés. Il est nécessaire de travailler ensemble pour améliorer la protection des policiers en général ; des femmes et des jeunes collègues en particulier. Ce n'est pas un

phénomène de mode mais une nécessité européenne qui ne pourra passer que par une prise de conscience collective.

L'action du CESP pour les prochaines années sera articulée autour de son ambitieux « projet 2025 » (à consulter ici : <https://www.cesp.eu/fr/#2025>). Au cours de ce congrès, il a largement été débattu pour le rendre le plus efficient possible. Il n'est donc pas complètement figé mais il s'articule autour de 14 grands sujets comme un défi pour le syndicalisme policier européen :



- Un statut pour le syndicalisme européen policier qui vise à assurer le meilleur service à tous les citoyens ;
- La formation des policiers, point d'orgue de la sécurité au quotidien ;
- Travailler sur un standard européen pour faire face aux menaces internationales (criminalité organisée, terrorisme...) ;
- Le contrôle des frontières européennes ;
- L'engagement dans la charte européenne pour la démilitarisation de tous les services de police rendus ;
- La police numérique ;
- La lutte contre les crimes commis sur les femmes et les enfants ;
- La garantie des droits humains ;
- Des polices nationales qui puissent s'appuyer sur des outils européens ;
- La formalisation d'un code d'éthique européen ;
- La lutte contre les violences envers les policiers ;
- La lutte contre la corruption.



Il est primordial de protéger nos concitoyens mais il ne faut pas pour autant oublier le droit et le bien-être des policiers. Sur son socle projet 2025, le CESP est sur tous les fronts et défend de meilleures conditions de travail pour le quotidien des policiers mais également une coopération européenne améliorée pour traiter les dossiers internationaux plus facilement notamment à l'aide d'outils plus adaptés.

Sur le plan national, les contacts noués grâce au CESP ont permis pendant le Beauvau de la sécurité de développer des arguments sur l'unification des corps de cadres au regard de la situation chez nos

voisins européens. Des questions entre membres permettent par ailleurs de comparer les pratiques policières ou des réalités nationales sur différentes thématiques de sécurité. Des échanges initiés par le SCSJ sont d'ailleurs en cours.

Rappelons-nous à cette occasion que c'est grâce au CESP qui avait été saisi par le SNOP-SCSI que tout le temps de travail a été finalement repensé et remanié au sein de la police nationale française. Depuis, les officiers ne sont plus corvéables à merci et peuvent enfin récupérer du temps. Ce combat gagné n'est qu'un exemple concret de l'action du CESP, n'hésitez pas à aller en découvrir davantage sur ses activités en visitant le site cesp.eu



Histoire du syndicat 50 ans du SCSI

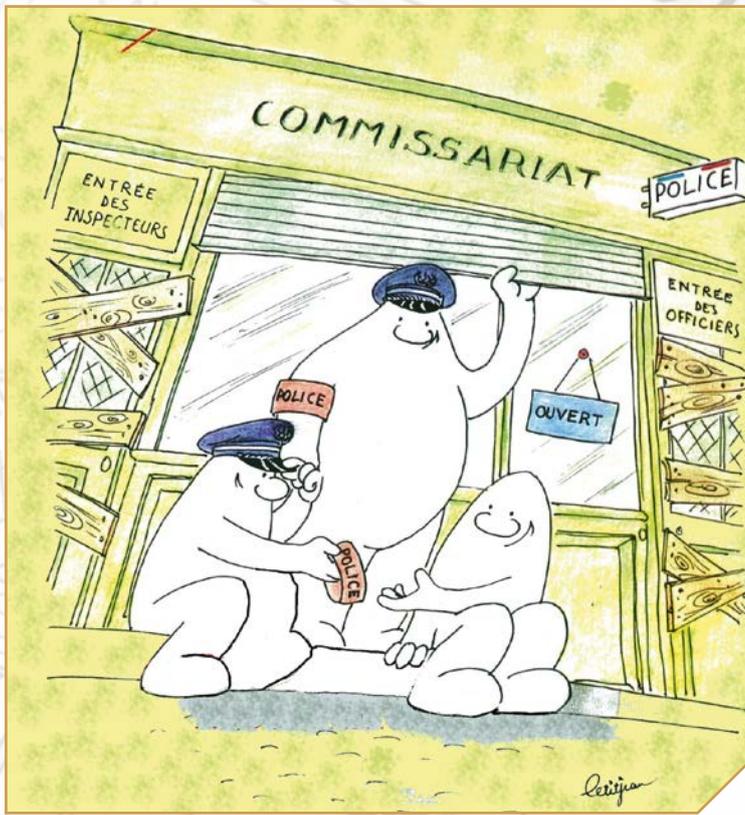
Après la réforme des corps et carrières de 1995 que notre syndicat appelait de ses vœux depuis de nombreuses années et qui a permis la création d'un corps d'officiers unifié (« corps d'encadrement et de commandement » disait-on encore à l'époque), le SNAPC cède la place au Syndicat national des officiers de police ! Ce nouveau SNOP, toujours animé de la même volonté transformatrice au service de ses mandants, sera à l'avant-garde des batailles pour les droits des officiers à la fin des années 1990 et pendant la première décennie du XXI^e siècle ! En attendant l'aboutissement à l'automne d'un travail historique plus étayé sur les différentes étapes de la vie du syndicat depuis 50 ans, ces quelques images de mobilisation et de congrès en témoignent.

1972



2022





INTÉRIALE

DÉCOUVREZ OMNIALE

**L'offre
complète**

**SANTÉ et/ou
PRÉVOYANCE**

+

Packs santé au choix



150€/AN

POUR VOS SEMELLES
ORTHOPÉDIQUES



120€/AN

EN MEDECINE DOUCE

Pour soulager les maux du quotidien



**LA TÉLÉCONSULTATION
MÉDICALE 24H/24 - 7J/7**

PACK PRO / PACK FAMILLE
PACK RENFORT

**UNE MUTUELLE QUI VOUS COUVRE
DE LA TÊTE AUX PIEDS**

Demandez votre devis auprès de votre **conseiller Intériale** ou sur notre **site web**.

www.interiale.fr

Pour connaître les conditions et les remboursements en détail,
se reporter au Règlement Mutualiste de l'offre OMNIALE.
Document publicitaire non contractuel. INTÉRIALE, Mutuelle du Livre II du code
de la Mutualité - 32, rue Blanche - 75009 Paris - SIREN : 775 685 365

La confiance,
notre force



Un nouveau secrétaire zonal adjoint pour l'Est

Le 5 avril 2022, en présence de notre secrétaire général Christophe Rouget et d'Alain Morel, secrétaire national, le nouveau bureau zonal a été élu lors d'une réunion à Metz. Peggy Roths-Entz et Michel Heckmann ont été reconduits dans leur fonction respective de secrétaire zonale et d'adjoint. Michel Perrin a également rejoint le bureau en tant que nouveau secrétaire zonal adjoint. Nous lui avons demandé de se présenter et de revenir sur son parcours et son engagement syndical.

Qu'est-ce qui t'a motivé à t'engager au sein du SCSI ?

Deux axes sont primordiaux pour moi : l'humain et le collectif. En effet, l'humain doit être au centre de nos préoccupations tant le métier de policier est difficile et pour cela, il faut un accompagnement individuel qui passe quelquefois par le collectif.

Je suis attaché aux valeurs fondamentales qui animent notre syndicat notamment la démocratie : j'ai été élu et non nommé. Nous sommes également un syndicat apolitique, cela ouvre la possibilité de discussions sans parti pris qui permettent d'aboutir à des améliorations concrètes pour les officiers. Le SCSI est sur tous les fronts pour maintenir et faire reconnaître la place du corps de commandement au sein de notre institution. Je sais notamment que des chantiers comme l'attribution de la prime OPJ ou la parité police/gendarmerie sont des axes pour lesquels notre syndicat œuvre de façon pragmatique et responsable. Ces avancées ont permis de limiter les effets pervers d'un investissement professionnel sans cesse accru de notre corps en obtenant par exemple les 11 h 00 de

repos entre deux vacations et la comptabilisation du temps de travail.

Quels sont tes atouts pour représenter nos collègues au sein du bureau zonal Est ?

Je suis policier depuis 1990. Après ma scolarité de gardien de la paix, j'ai rejoint la région parisienne. Muté en 1994 à Besançon, j'ai fait du roulement, puis travaillé en BAC avant de passer l'OPJ en 2000 et d'intégrer la sûreté. Après avoir passé et obtenu tous mes grades, j'ai saisi l'opportunité en 2014 de passer les sélections d'officier « au choix ».

J'avais besoin de renouveau, de nouveaux défis, c'est la raison qui m'a alors poussé à prendre un poste en CRS. Dans cette direction, j'ai pu mesurer l'importance de la formation, le positionnement de l'officier et l'engagement permanent de l'ensemble des policiers notamment lors des nombreux événements qui ont marqué la période 2015-2018. Puis j'ai obtenu ma mutation en sécurité publique d'abord sur un poste en SDN puis maintenant comme chef

UAO à Besançon. Au cours de ma carrière, j'ai vécu beaucoup de changements comme la fusion des corps en 1995 puis le passage en catégorie A pour les officiers. Je mesure l'évolution de notre institution qui a été plutôt positive notamment grâce au travail des syndicats et en particulier du SCSI.

Le métier de policier a été bouleversé avec l'évolution sociétale, l'arrivée des nouvelles technologies et la diffusion quasi instantanée de l'information. On demande à nos collègues d'être polyvalents et professionnels dans des domaines très variés. Ces contraintes nécessitent un accompagnement et je suis convaincu du bénéfice qu'apporte notre soutien syndical à travers sa technicité et sa détermination.

Malgré mon âge, je suis un jeune officier et je pense allier la sagesse de l'ancien et la motivation du jeune promu.

C'est avec cet état d'esprit que je me réjouis d'aller à la rencontre de tous mes collègues de la zone et de leur apporter le soutien de notre syndicat en défendant l'intérêt de chacun mais également celui de notre corps en tant que collectif.

Le bureau zonal Est

Réussite de la Journée Portes Ouvertes à Cannes-Écluse à l'initiative des officiers stagiaires

L'Association des élèves officiers de police (AEOP), animée par les officiers stagiaires de la 27^e promotion, a organisé le samedi 11 juin 2022 une Journée Portes Ouvertes (JPO) à l'ENSP Cannes-Écluse de 10 h à 18 h.

En accord avec la direction de l'école, ce temps d'ouverture du site de formation du corps de commandement a permis à certaines de leurs familles de découvrir les lieux et surtout au public de se familiariser avec le monde de la

police nationale. Des lauréats de la VAP et du concours interne qui intégreront la 28^e promotion en septembre 2022 ont aussi pu en profiter pour faire leurs premiers pas dans les lieux de leur scolarité à venir.

Ouverte en présence de l'inspectrice générale Martine Coudert, directrice de l'ENSP, et du commissaire divisionnaire Emmanuel Bonifay, chef de site de Cannes-Écluse, la JPO se tenait cette année pour la première fois depuis près de 10 ans puisque la dernière avait eu lieu en 2014. Ce sont en tout plus de 2 000 personnes qui ont découvert la structure de formation des cadres et les différents métiers de notre institution sous un temps superbe. Ce fut aussi l'occasion pour la chorale de la promotion qui se produisait devant une assistance fournie d'entonner un chant en hommage au commandant Éric Masson, tué en service l'année dernière. La 27^e promotion porte fièrement son nom.

La DCRFPN a animé un stand dédié au recrutement pour présenter aux visiteurs les différents métiers et spécialités de la police. La direction départementale de la sécurité publique de Seine-et-Marne était partie prenante de cette JPO au travers de démonstrations de ses brigades cynophile et équestre saluées par le public. D'autres services comme le SDLP ont pu faire montre de leur savoir-faire. Les officiers stagiaires eux-mêmes se sont illustrés tant en matière de techniques d'interpellation que d'enquête avec une simulation d'audition de mis en cause très suivie.

De son côté, la championne du monde de boxe et fonctionnaire de police Maïva Hamadouche a participé à des





démonstrations de combats de boxe en prenant des officiers stagiaires comme partenaires de ring. Entre autres ateliers, les curieux ont pu par ailleurs admirer tout au long de la journée des véhicules anciens et contemporains de la police nationale, du matériel professionnel ou encore les outils de la police technique et scientifique. Tous les âges étaient pris en compte puisque le parcours sportif ludique a rencontré un franc succès auprès des plus jeunes tandis que des stands littéraires permettaient aux lecteurs de rencontrer des auteurs de romans policiers.

Dans une ambiance sereine et conviviale, cette JPO a aussi permis d'entretenir les liens de proximité entre l'école et ses riverains. L'AEOP et la municipalité de Cannes-Écluse y sont attentifs afin que l'ENSP s'inscrive pleinement dans son environnement et contribue à la bonne image de la police nationale. Les nombreux échos positifs tant dans la communication institutionnelle que dans celle des collectivités locales en témoignent.

Le SCSI se félicite du succès de cette belle initiative des futurs officiers de police qui valorise notre corps. Bravo aux plus de 150 stagiaires de la 27^e promotion qui se sont impliqués dans l'organisation de cette journée sous l'égide de l'AEOP et de son dynamique président David Gradel !



Crédit photos : ©Marius Didelot

Réunion du groupe jeunes du SCSI

Le SCSI a mis en place depuis 2018 un groupe « jeunes officiers » qui réunit des lieutenants issus des différentes voies de recrutement pour faire le point sur les problématiques relatives aux débuts de carrière au sein du corps de commandement (première prise de poste, première mutation...). À travers des échanges constants par voie électronique et des réunions régulières qui peuvent désormais mêler présentiel et visio, ce groupe alimente la réflexion collective du syndicat pour prendre au mieux en compte les attentes de l'ensemble de nos collègues.

La dernière réunion qui s'est tenue au mois d'avril à Paris avec des collègues externes et internes de quatre promotions différentes affectés dans des services variés a permis notamment de faire le point sur les mesures qui concernent les capitaines de police suite à la signature du protocole RH accompagnant la LOPMI. Ce temps de discussion libre avec notre secrétaire général Christophe Rouget a aussi été l'occasion d'aborder les chantiers à venir afin de maintenir l'attractivité de notre corps et de permettre des parcours fluides aux nouveaux officiers tout en leur donnant des perspectives de carrière.

Les limites du système actuel de gestion des mobilités avec l'archaïsme du système des TG de mutation ont notamment été interrogées dans l'idée

de parvenir à terme à une organisation qui concilie plus finement les aspirations des officiers et les besoins des services en procurant à chacun de la visibilité à un instant T sur les postes à pourvoir. Le combat du SCSI pour obtenir l'égalité avec le CEA en matière de prime de fidélisation en secteur

difficile (Île-de-France...) a été unanimement soutenu. L'écart existant tant en termes de délais (fidélisation versée aux officiers au bout de 5 ans contre 2 ans de services continus pour les gardiens et gradés) que de montants est jugé incompréhensible au regard des objectifs mêmes du dispositif.



LE GROUPE JEUNES, POURQUOI PAS MOI ?

Adhérent du SCSI avec moins de six ans d'ancienneté dans le corps de commandement, tu souhaites toi aussi contribuer à nos réflexions ? Le groupe jeunes du syndicat est ouvert à tous quelle que soit la voie de recrutement et l'affectation. Il fonctionne sur une base souple qui permet à chacun de contribuer en fonction de ses disponibilités. N'hésite pas à contacter tes délégués !

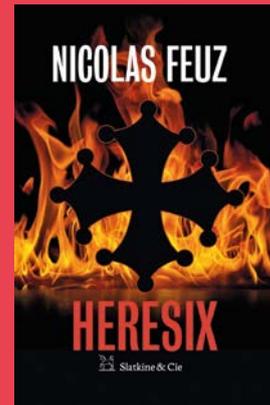
PRÉSENTATION DE LIVRES

Les livres d'été... une petite sélection du SCSI



Prix de l'Évêché Polars du Sud 2022

Pour sa 5^e édition, le jury du prix de l'Évêché, présidé par le DZPJ Sud Éric Arella, a couronné le 18 mai le roman **Heresix** de Nicolas Feuz.



« HERESIX » de Nicolas Feuz Éditions Slatkine et Compagnie

L'intrigue s'y noue autour de meurtres en terre cathare dès la scène initiale : la nef de l'église de Saint-Thibéry n'a jamais été aussi pleine, les policiers de l'Hérault enterrent l'une des leurs. La cérémonie est interrompue par une étrange procession, six hommes énucléés et à la file indienne, un mot gravé sur le torse en lettres de sang : HERESIX.

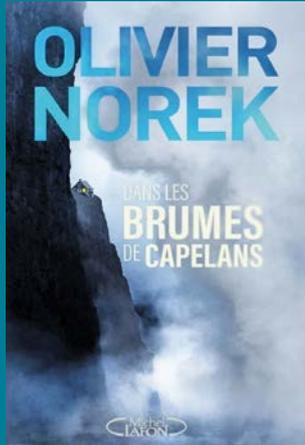
Au Cap-d'Agde, la petite Maeva Tolzan disparaît.

Dans un train privatisé filant dans la nuit entre Béziers et Narbonne, Alexia fête ses 18 ans en compagnie du garçon qu'elle aime, mais les choses ne vont pas se passer comme elle le rêvait.

Deux enquêtrices chevronnées vont tenter de recoller les morceaux de ce puzzle.

Vous ne ressortirez pas indemne de ce polar au rythme impitoyable.

« HERESIX » de Nicolas Feuz – Éditions Slatkine et Compagnie



« Les brumes de Capelans »
d'Olivier Norek
Éditions Michel Lafon

« Les brumes de Capelans » d'Olivier Norek – Éditions Michel Lafon

Doit-on encore présenter **Olivier Norek** ?

Ancien capitaine de police ayant notamment travaillé au SDPJ 93, ses romans ciselés et percutants sont désormais devenus des événements appréciés des lecteurs bien au-delà de nos frontières.

Son dernier opus ne fait pas exception à la règle, d'autant que **Dans les brumes de Capelans** voit le retour du capitaine Coste comme personnage central (il était avec son groupe de PJ au cœur de la trilogie de romans initiale se déroulant en Seine-Saint-Denis).

C'est cette fois vers un territoire d'outre-mer trop méconnu que nous entraîne l'auteur puisque cette nouvelle intrigue se déroule en grande partie à Saint-Pierre-et-Miquelon, archipel français de l'Atlantique Nord qui accueille une résidence surveillée d'un programme secret de protection des témoins...

On ne vous en dit pas davantage si ce n'est que cette valeur sûre tient une nouvelle fois ses promesses jusqu'au dénouement tout en s'attardant sur les tourments de ses personnages.



« L'Art de la Covid
à la française »
d'Antoine Chéreau
Pixel Fever Éditions

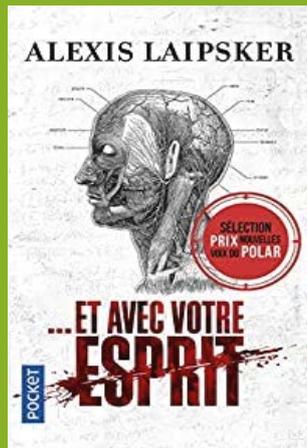
« L'Art de la Covid à la française » d'Antoine Chéreau – Pixel Fever Éditions

Familier des pages de **Police nouvelle**, **Antoine Chéreau** a notamment signé le dessin à l'humour grinçant qui ornait la couverture du numéro 339 en pleine phase aiguë de la crise sanitaire. Il a désormais réalisé cet « album souvenir » de la Covid-19, prochainement disponible.

Cette pandémie majeure, aux origines mystérieuses, qui a frappé le monde entier d'une façon totalement inédite, à la fois dans l'anxiété généralisée, la paralysie des économies, la confusion des politiques et une avancée scientifique extraordinaire, restera indéniablement dans les annales de l'histoire. Chaque pays, chaque région du monde a tâché d'y faire face à sa façon.

Nous aussi Français, avons dû gérer cette effroyable épopée à rebondissements, à vagues successives, imprévisibles, avec forcément une certaine improvisation, qui a fait alterner larmes, révoltes, reproches autant que rires, reconnaissances et fiertés à l'encontre de tous les acteurs de cet épisode historique.

Dès le premier confinement, comme beaucoup d'entre nous qui cherchaient à dédramatiser cette situation franchement flippante, le dessinateur a publié son travail sur les réseaux sociaux. Il réunit aujourd'hui dans ce livre ses dessins les plus tranchants et les plus emblématiques de cet épisode tragique marqué par une actualité chaotique, hésitante, souvent incompréhensible et régulièrement absurde.



« ... Et avec votre esprit »
d'Alexis Laipsker
Éditions Pocket

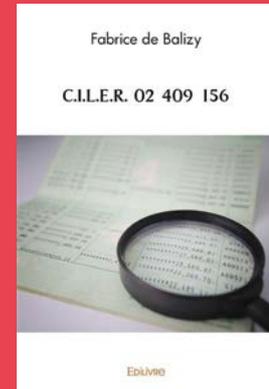
« ... Et avec votre esprit » d'Alexis Laipsker – Éditions Pocket

Alexis Laipsker est l'un des plus grands spécialistes du poker en France. C'est donc tout naturellement que son expérience du bluff, du jeu et des techniques de manipulation a servi l'intrigue de son glaçant polar.

L'histoire vous emmènera ici aux quatre coins de la France, dans le milieu scientifique. Le meurtre horrible d'un prix Nobel de chimie à Strasbourg précède l'enlèvement d'un illustre physicien dans la région lyonnaise. Et pour résoudre ces enquêtes trois flics, dont Simon, lieutenant de police, féru de poker et pro des mathématiques qui ne jure que par les probabilités.

D'ailleurs, probabilité que cette histoire vous plaise : sang pour sang...

Suspense garanti !



« C.I.L.E.R. 02 409 156 »
de Fabrice de Balizy
Éditions Édilivre

« C.I.L.E.R. 02 409 156 » de Fabrice de Balizy – Éditions Édilivre

Août 1994. Sur son lit de mort, Marcel Bouchard livre un secret à sa femme Marguerite et à ses enfants. Il fait état d'un compte bancaire qu'il a ouvert dans les années cinquante, créateur d'environ 200 000 francs. Divagation ou réalité ? Quelque temps après le décès de son époux, Marguerite découvre au fond d'un tiroir un petit carnet portant le nom de la banque évoqué par Marcel. Elle décide alors de s'y rendre pour retirer son argent. Mais une fois sur place, le directeur lui indique que son compte n'existe pas. Croyant plutôt son Marcel et voulant comprendre cette affaire, Marguerite décide de s'adresser à un service de police.

Commence alors une extraordinaire enquête judiciaire, pleine de rebondissements.



« Il était un petit navire »
de Jack Narval
Éditions Pavillon noir

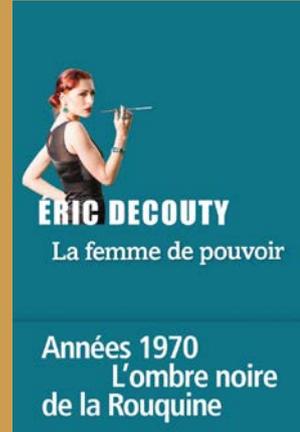
« Il était un petit navire » de Jack Narval – Éditions Pavillon noir

Un jeune exilé irakien parvient à embarquer sur un ferry à destination de la Grande-Bretagne grâce à une fausse carte d'identité. La mer est calme en cette belle journée de juillet et les passagers impatients et excités se croisent dans un joyeux brouhaha.

Mais à bord, il découvre avec effroi la présence d'individus croisés en Irak alors qu'ils combattaient sous l'étendard noir. Il rencontre également Julie, une étudiante française, à laquelle il se lie et qui va se retrouver mêlée à une course poursuite haletante sur le navire. Très vite, ce chrétien d'Orient devra choisir entre son destin et la vie des passagers. Le salut tant attendu sera au final bien différent de celui espéré...

Jack Narval signe ici un thriller maritime prenant qui nous transporte d'un bord à l'autre d'une mer et de mondes dissemblables.

**Bonnes lectures
et gardez-vous bien
jusqu'au prochain
numéro !**



« La femme de pouvoir »
d'Éric Decouty
Éditions Liana Levi

« La femme de pouvoir » d'Éric Decouty – Éditions Liana Levi

Paris, 1973. La Rouquine a étendu son empire dans tout Paris, de son bordel de luxe jusqu'aux hautes sphères de l'État. Un jeune flic de la brigade mondaine, en cherchant à enquêter sur des assassinats de prostituées non résolus, va se heurter à cette figure de l'ombre. Rien n'a préparé Simon Kaspar, entré au prestigieux 36 avec une seule idée en tête – élucider par lui-même le meurtre de sa mère –, à affronter les réalités les plus troubles en ces derniers mois de la présidence de Pompidou.

Un univers fait de coups tordus, d'écoutes illégales, de manipulations, où tout ramène sans cesse à la Rouquine. Celle à qui les chefs du quai des Orfèvres ne refusent rien. Celle qui intéresse un commissaire des services secrets pour son rôle dans des opérations de déstabilisation. Celle dont le compagnonnage avec la police aurait débuté en 1943, quand l'heure était aux rafles de Juifs et de résistants FTP-MOI...

Ce roman historique au suspense haletant raconte une époque qui n'en a pas fini avec la collaboration et dépeint une flamboyante femme de l'ombre d'après un personnage réel.

GRILLE INDICIAIRE au 1^{er} janvier 2022

juin 2022 / n° 348 / p. 34

GRADE	ÉCHELON	INDICE MAJORÉ	TRAITEMENT INDICIAIRE	IR 3 %	ISSP	IRP-BASE	PENSION CIVILE	PENSION CIVILE ISSP	TRAITEMENT NET MENSUEL ÎLE-DE-FRANCE	TRAITEMENT NET MENSUEL PROVINCE
COMMANDANT DIVISIONNAIRE FONCTIONNEL	HEA 3	972	4 554,82	142,27	1 070,38	413,00	505,58	242,30	5 108,41	4 899,20
	HEA 2	925	4 334,57	135,66	1 018,62	413,00	481,14	230,60	4 892,59	4 687,32
	HEA 1	890	4 170,56	130,74	980,08	413,00	462,93	222,01	4 731,75	4 529,41
	4 ^e	830	3 889,40	122,31	914,01	413,00	431,72	207,10	4 456,21	4 258,90
	3 ^e	821	3 847,23	121,04	904,10	413,00	427,04	204,92	4 414,81	4 218,26
	2 ^e	756	3 542,63	111,90	832,52	413,00	393,23	188,87	4 116,20	3 925,10
	1 ^{er}	725	3 397,37	107,54	798,38	413,00	377,11	180,69	3 974,31	3 785,81
COMMANDANT DIVISIONNAIRE	HEA 3	972	4 554,82	136,64	1 070,38	600,00	505,58	242,30	5 123,68	4 919,63
	HEA 2	925	4 334,57	130,04	1 018,62	600,00	481,14	230,60	4 907,86	4 707,74
	HEA 1	890	4 170,56	125,12	980,08	600,00	462,93	222,01	4 747,02	4 549,84
	4 ^e	830	3 889,40	116,68	914,01	600,00	431,72	207,10	4 471,48	4 279,32
	3 ^e	821	3 847,23	115,42	904,10	600,00	427,04	204,92	4 430,09	4 238,68
	2 ^e	756	3 542,63	106,28	832,52	600,00	393,23	188,87	4 131,47	3 945,52
	1 ^{er}	725	3 397,37	101,92	798,38	600,00	377,11	180,69	3 989,59	3 806,23
COMMANDANT DE POLICE	7 ^e	821	3 847,23	115,42	904,10	413,00	427,04	204,92	4 263,06	4 077,51
	6 ^e	806	3 776,94	113,31	887,58	413,00	419,24	200,89	4 193,93	4 010,20
	5 ^e	756	3 542,63	106,28	832,52	413,00	393,23	188,87	3 962,02	3 784,35
	4 ^e	716	3 355,19	100,66	788,47	413,00	372,43	178,52	3 777,59	3 604,42
	3 ^e	680	3 186,50	95,59	748,83	413,00	353,70	169,82	3 612,02	3 441,87
	2 ^e	645	3 022,49	90,67	710,28	413,00	335,50	161,23	3 451,18	3 283,96
	1 ^{er}	612	2 867,85	86,04	673,94	413,00	318,33	152,84	3 299,82	3 135,36
	E.E.	702	3 289,59	98,69	904,64	378,00	365,14	192,66	3 784,64	3 613,51
	10 ^e	673	3 153,69	94,61	867,27	378,00	350,06	184,68	3 646,43	3 478,57
	9 ^e	638	2 989,68	89,69	822,16	378,00	331,85	174,84	3 480,85	3 315,93
CAPITAINE DE POLICE	8 ^e	605	2 835,05	85,05	779,64	378,00	314,69	165,83	3 324,47	3 162,32
	7 ^e	575	2 694,46	80,83	740,98	378,00	299,09	157,75	3 197,00	3 022,56
	6 ^e	545	2 553,88	76,62	702,32	378,00	283,48	149,67	3 054,72	2 882,79
	5 ^e	513	2 403,93	72,12	661,08	378,00	266,84	140,76	2 903,24	2 734,00
	4 ^e	480	2 249,29	67,48	641,05	378,00	249,67	131,75	2 767,38	2 600,90
	3 ^e	450	2 108,71	63,26	600,98	378,00	234,07	123,67	2 623,82	2 460,19
	2 ^e	430	2 014,99	60,45	574,27	378,00	223,66	117,87	2 528,53	2 367,46
	1 ^{er}	410	1 921,27	57,64	547,56	378,00	213,26	112,69	2 432,61	2 274,11
	stagiaire	343	1 607,31	16,07	160,73	143,00	178,41	56,55	1 664,68	
	élève	343	1 607,31	16,07	160,73		178,41	56,55	1 391,12	

* Valeur du point d'indice 4,6860.

Cette grille ne prend pas encore en compte l'augmentation de l'ISSP pour les élèves et stagiaires, ce sera le cas dès que les textes officiels correspondants seront parus.

RÉMUNÉRATIONS MOYENNES MENSUELLES DES COMMISSAIRES

En vigueur au 1^{er} janvier 2022

GRADE	ÉCHELON	INDICE MAJORÉ	TRAITEMENT BRUT	IR 3 %	ISSP	IRP FONCTION	INDICE PC	TRAITEMENT NET MENSUEL ÎLE-DE-FRANCE	TRAITEMENT NET MENSUEL PROVINCE
COMMISSAIRE GÉNÉRAL	HED3	1279	5 993,43	179,80	1 288,59	2 176,00	1 554	7 825,62	7 570,49
	HED2	1226	5 745,07	172,35	1 235,19	2 176,00	1 490	7 585,90	7 337,57
	HED1	1173	5 496,71	164,90	1 181,79	2 176,00	1 425	7 346,81	7 105,28
	HEC3	1173	5 496,71	164,90	1 181,79	2 093,00	1 425	7 271,09	7 029,55
	HEC2	1148	5 379,56	161,39	1 156,60	2 093,00	1 395	7 157,90	6 919,57
	HEC1	1124	5 267,09	158,01	1 132,42	2 093,00	1 366	7 049,36	6 814,11
	HEBB3	1124	5 267,09	158,01	1 132,42	2 093,00	1 366	7 049,36	6 814,11
	HEBB2	1095	5 131,20	153,94	1 103,21	2 093,00	1 330	6 918,80	6 687,27
	HEBB1	1067	4 999,99	150,00	1 075,00	2 093,00	1 296	6 792,28	6 564,34
	HEB3	1067	4 999,99	150,00	1 075,00	2 093,00	1 296	6 792,28	6 564,34
	HEB2	1013	4 746,94	142,41	1 020,59	2 093,00	1 231	6 547,91	6 326,89
	HEB1	972	4 554,82	136,64	979,29	2 093,00	1 181	6 362,77	6 147,01
	HEA3	972	4 554,82	136,64	979,29	2 093,00	1 181	6 362,77	6 147,01
	HEA2	925	4 334,57	130,04	931,93	2 093,00	1 124	6 150,34	5 940,61
	HEA1	890	4 170,56	125,12	896,67	2 093,00	1 081	5 992,50	5 787,26
1 ^{er}	830	3 889,40	116,68	836,22	2 093,00	1 008	5 721,46	5 523,91	
COMMISSAIRE DIVISIONNAIRE	HEBB3	1124	5 267,09	158,01	1 132,42	1 833,00	1 366	6 812,16	6 576,91
	HEBB2	1095	5 131,20	153,94	1 103,21	1 833,00	1 330	6 681,60	6 450,07
	HEBB1	1067	4 999,99	150,00	1 075,00	1 833,00	1 296	6 555,08	6 327,14
	HEB3	1067	4 999,99	150,00	1 075,00	1 833,00	1 296	6 555,08	6 327,14
	HEB2	1013	4 746,94	142,41	1 020,59	1 833,00	1 231	6 310,71	6 089,69
	HEB1	972	4 554,82	136,64	979,29	1 833,00	1 181	6 125,57	5 909,82
	HEA3	972	4 554,82	136,64	979,29	1 833,00	1 181	6 125,57	5 909,82
	HEA2	925	4 334,57	130,04	931,93	1 833,00	1 124	5 913,14	5 703,42
	HEA1	890	4 170,56	125,12	896,67	1 833,00	1 081	5 755,30	5 550,06
	5 ^e	830	3 889,40	116,68	836,22	1 575,00	1 008	5 248,89	5 051,34
	4 ^e	792	3 711,33	111,34	797,94	1 575,00	962	5 077,09	4 884,42
	3 ^e	743	3 481,72	104,45	748,57	1 575,00	903	4 855,35	4 668,97
	2 ^e	705	3 303,65	99,11	710,28	1 575,00	857	4 683,55	4 502,04
	1 ^{er}	667	3 125,58	93,77	672,00	1 575,00	810	4 512,37	4 335,73
COMMISSAIRE	SPÉCIAL	830	3 889,40	116,68	836,22	1 364,00	1 008	5 056,39	4 858,85
	9 ^e	792	3 711,33	111,34	797,94	1 364,00	962	4 884,59	4 691,92
	8 ^e	743	3 481,72	104,45	748,57	1 364,00	903	4 662,86	4 476,47
	7 ^e	705	3 303,65	99,11	710,28	1 364,00	857	4 491,06	4 309,54
	6 ^e	667	3 125,58	93,77	672,00	1 364,00	810	4 319,88	4 143,24
	5 ^e	628	2 942,82	88,28	632,71	1 080,00	763	3 884,33	3 712,69
	4 ^e	591	2 769,44	83,08	595,43	1 080,00	718	3 717,18	3 550,29
	3 ^e	555	2 600,74	78,02	559,16	1 080,00	674	3 554,68	3 392,41
	2 ^e	505	2 366,44	70,99	532,45	1 080,00	614	3 364,71	3 194,02
	1 ^{er}	461	2 160,26	64,81	486,06	1 080,00	560	3 164,36	2 999,32
	stagiaire	381	1 785,38	53,56	178,54	279,00	419	1 921,99	1 770,17
élève	356	1 668,22		166,82		392		1 429,03	

NOUS SOMMES AUX CÔTÉS DE CEUX QUI PROTÈGENT LES AUTRES.

-10 %⁽¹⁾

SUR VOTRE ASSURANCE AUTO

OFFRE RÉSERVÉE
AUX ADHÉRENTS MGP

-20%⁽²⁾

SUR VOTRE ASSURANCE
AUTO OU HABITATION
OU ACCIDENTS & FAMILLE
OU PROTECTION JURIDIQUE

**GMF 1^{ER} ASSUREUR
DES AGENTS DU SERVICE PUBLIC**



ASSURÉMENT HUMAIN



POLICE

MGP

« Cette solution est pensée et développée pour protéger les forces de sécurité et leur famille. »

Unéo, MGP et GMF sont membres d'**UNEOPOLE** la communauté sécurité défense

GMF 1^{er} assureur des Agents du Service Public selon une étude Kantar TNS SoFia de mars 2021.

(1) Offre réservée aux agents du service public, personnels de la Police. Réduction de 10 % sur le montant de la 1^{ère} cotisation annuelle, pour toute souscription entre le 01/01/2022 et le 31/12/2022 d'un contrat AUTO PASS. Offre non cumulable avec toute offre en cours. En cas d'offre spéciale GMF, application de l'offre la plus avantageuse.

(2) Réduction de 20 % pour le 1^{er} nouveau contrat AUTO PASS ou Habitation DOMO PASS ou AMPHI PASS ou Accidents et Famille ou Protection Juridique souscrit en tant qu'adhérent MGP. Cette réduction est valable sur le montant de la première année de cotisation pour toute souscription entre le 01/01/2022 et le 31/12/2022 et n'est pas cumulable avec toute offre en cours. En cas d'offre spéciale GMF, application de l'offre la plus avantageuse.

Conditions et limites des garanties de nos contrats AUTO PASS, habitation DOMO PASS, habitation AMPHI PASS, Accidents & Famille et Protection Juridique disponibles en agence GMF. Les Conditions Générales et les Conventions d'assistance de ces contrats sont consultables sur gmf.fr

LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employés de l'État et des services publics et assimilés - Société d'assurance mutuelle - Entreprise régie par le Code des assurances - 775 691 140 R.C.S. Nanterre - APE 6512Z - Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret. **GMF ASSURANCES** - Société anonyme au capital de 181 385 440 euros entièrement versé - Entreprise régie par le Code des assurances - R.C.S. Nanterre 398 972 901 - Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret. **Covéa Protection Juridique** - Société anonyme d'assurance au capital de 88 077 090,60 euros entièrement versé - Entreprise régie par le Code des assurances - 442 935 227 R.C.S. Le Mans APE 6512Z - Siège social : 33 rue de Sydney - 72045 Le Mans Cedex 2.

Les produits distribués par GMF ASSURANCES sont assurés par GMF ASSURANCES et/ou GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et/ou Covéa Protection Juridique.